



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
14/09/2023

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 08
Votants : 28

OBJET :

**COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

====

**CCV –
Convention de
prestation de service
de collecte nocturne
des déchets d'ordures
ménagères**

====

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme DUNYACH Monique Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme LACOMBE Maria adjointe, à M. BELTRAN José, adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à M. ANGULO José, adjoint,
Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

La communauté de communes du Vallespir porte compétence en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés, et à ce titre la commune de Céret n'ayant pu contractualiser avec un prestataire privé disponible pour assurer la prestation de collecte de déchets qui concourt à garantir la salubrité publique du 14/07/2023 au 17/07/2023 inclus à la fin des animations organisées dans le cadre de la fêria 2023, a sollicité les services de la CCV.

La Communauté des Communes dispose de personnel formé et des véhicules nécessaires qui peuvent être mis à disposition de la Commune de Céret selon des modalités fixées par convention afin d'assurer une prestation exceptionnelle de collecte de déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

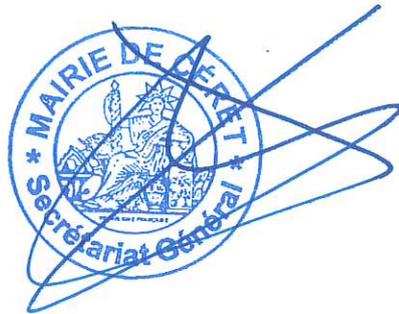
- **D'ACCEPTER** de conclure une convention de prestation de service pour la collecte nocturne des déchets ménagers du 14 juillet 2023 au 17 juillet 2023 inclus,

- **D'ACCEPTER** les termes de la prestation de service intercommunal selon les modalités fixées dans la convention jointe à la présente,

- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, à signer la convention de prestation de service,
- **DE DONNER** mandat à Madame la première adjointe de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

A handwritten signature in blue ink, belonging to Géraldine Bourdin, the secretary of the meeting.